



République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

DEPARTEMENT DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

CANTON DE  
MAUREPAS

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 18 FEVRIER 2026**

**Convocation le :** 13 février 2026.

**Etaient présents :** P. BERQUET, S. MURGADELLA, E. DUPONT, F. FORZANI, Y. GOUNOT, E. NIVET, B. LERISSON, C. JOYAU, A. BODIN, C. LATRACE, Y. LAVIALLE, O. LESNE

**Pouvoirs :** G. CASSEZ A B. LERISSON

**Absents et excusés :** G. CASSEZ, A MONY DECROIX

**Secrétaire de séance :** F. FORZANI

2026.02.18.01	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 17 décembre 2025
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance en date du 17 octobre 2025.

2026.02.18.02	Prise en charge des frais d'écolage classe ULIS (Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire)
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'écolage de l'enfant Castelfortain scolarisé dans une école spécialisée de la commune de Trappes en classe ULIS, pour un montant de 590 euros, pour l'année scolaire 2025/2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire a signé tout document se rapportant à cette prise en charge.
- **DIT** que cette dépense sera imputée sur le budget communal 2026.

2026.02.18.03	<b>Candidature au Label « Patrimoine d'intérêt régional » de la Région Ile-de-France pour la Tour de Châteaufort.</b>
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le label « Patrimoine d'Intérêt Régional » pour la Tour Médiévale auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette labellisation.
- **DIT** que le Maire de la Commune de Châteaufort est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

2026.02.18.04	<b>Approbation du projet de restauration de la « Maison des Sœurs » et de son plan de financement – Demande de subvention DETR 2026</b>
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 3 abstentions de E. DUPONT, C. JOYAU et O. LESNE,

- **APPROUVE** le projet de restauration de la Maison des Sœurs et son plan de financement annexé
- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2026 pour un montant de 79877 € HT.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

2026.02.18.05	<b>Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la création du sentier de la Mérantaise et sa signalétique</b>
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

2025.02.18.06	<b>Approbation du projet de création d'une structure sportive et culturelle</b>
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'entamer des études en interne afin de préciser les besoins en termes d'offre sportive et culturelle et les modalités du projet de création d'une structure permettant d'y répondre.
- **INDIQUE** que la commune pourra acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de ce projet par tous moyens : à l'amiable, par voie de préemption ou d'expropriation.

<b>2025.02.18.07</b>	<b>Approbation du Compte de Gestion 2025 – Budget principal.</b>
----------------------	--

**Le Conseil Municipal**, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2025 et en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune du trésorier principal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, lequel se résume comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses : 1 990 320.57 €

Recettes : 2 823 309.27 €

**Excédent de clôture : 832 988.70 €**

**Section d'Investissement**

Dépenses : 1 934 519.13 €

Recettes : 3 400 026.61 €

**Excédent de clôture : 1 465 507.48 €**

Solde restes à réaliser : - 414 790.35 €

RAR recettes : 1 411 449.00 €
-------------------------------

RAR dépenses : 1 826 239.35 €
-------------------------------

<b>2026.02.18.08</b>	<b>Approbation du Compte Administratif 2025 – Budget principal.</b>
----------------------	---

**Le Conseil Municipal**, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2025 et, après que le Maire ait quitté la séance, en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2025 de la commune, lequel se résume comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses : 1 990 320.57 €

Recettes : 2 823 309.27 €

**Excédent de clôture : 832 988.70 €**

**Section d'Investissement**

Dépenses : 1 934 519.13 €

Recettes : 3 400 026.61 €

**Déficit de clôture : 1 465 507.48 €**

Solde restes à réaliser : - 414 790.35 €

RAR recettes : 1 411 449.00 €
-------------------------------

RAR dépenses : 1 826 239.35 €
-------------------------------

<b>2026.02.18.09</b>	<b>Affectation des résultats 2025 – Budget principal.</b>
----------------------	---

**Le Conseil Municipal**, après avoir adopté le compte administratif 2025, dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2025, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

**CONSTATANT** que le compte administratif 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 832 988.70 €,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Accusé de réception en préfecture 078-217801430-20260321-DCM202614-DE Date de réception préfecture : 23/03/2026
---

		EUROS
<b>A- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE N</b>	EXCEDENT : DEFICIT :	832 988.70 0.00
<b>B- RESULTATS ANTERIEURS DE FONCTIONNEMENT REPORTEES DE N-1 (002)</b>	EXCEDENT : DEFICIT :	1 384 007.03 0.00
<b>C- RESULTAT A AFFECTER (=A+B)</b>		2 216 995.73
<b>D- Solde des réalisations de la section d'investissement De l'exercice N</b>	EXCEDENT : DEFICIT :	1 465 507.48 0.00
<b>E- RESULTATS ANTERIEURS D'INVESTISSEMENT REPORTEES (001)</b>	EXCEDENT : DEFICIT :	0.00 1 178 398.53
<b>F- Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice N (=D+E)</b>	EXCEDENT : DEFICIT :	287 108.95 0.00
<b>G- Restes à Réaliser de la section d'investissement</b>	DEPENSES :	1 826 239.35
<b>H- Restes à réaliser de la section d'investissement</b>	RECETTES :	1 411 449.00
<b>I - Solde des Restes à Réaliser de la section D'investissement (=E-F)</b>	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	-414 790.35
<b>J- BESOIN DE FINANCEMENT (=F+I)</b>		127 681.40
<b>AFFECTATION DE C</b>		
<b>1 En réserves au compte R 1068 en investissement</b>		
<b>1-1 A la couverture du besoin de financement J</b>		127 681.40
<b>1-2 Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068</b>		0.00
<b>2 Report en fonctionnement au compte R 002 (en N+1)</b>		2 089 314.33
Pour mémoire report en investissement (en N+1)	au compte D 001 (=F) au compte R 001 (=F)	0.00 287 108.95

<b>2026.02.18.10</b>	<b>Vote des taux d'imposition 2026 – Budget principal.</b>
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et 2024.
- **DECIDE** de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

<b>2026.02.18.11</b>	<b>Vote du budget primitif 2026 – Budget principal.</b>
----------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter le Budget Primitif de la commune, lequel se résume comme suit :

**Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre	Libellé	Voté	Total
011	Charges à caractère général		718 100,00 €
012	Charges de personnel		933 260,00 €
014	Atténuation de produits		138 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante		256 125,00 €
66	Charges financières		28 265,00 €
67	Charges spécifiques		1 000,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		100,00 €
042	Opérations d'ordre entre section		2 924,00 €
023	Virement à la section d'investissement		2 521 092,33 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>4 598 866,33 €</b>

**Recettes de Fonctionnement :**

Chapitre	Libellé	Voté	Total
013	Atténuation de charges		14 400,00 €
70	Produits des services		198 184,00 €
73	Impôts et taxes		574 421,00 €
731	Fiscalité locale		1 615 235,00 €
74	Dotations et participations		72 312,00 €
75	Autres produits de gestion courante		35 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 509 552,00 €</b>
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>		<b>2 089 314,33 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>4 598 866,33 €</b>

**Section de Fonctionnement**Equilibrée en dépenses et recettes à : **4 598 866,33 €**

**Dépenses d'Investissement :**

Chapitre	Libellé	RAR N-1	Voté	TOTAL (RAR+ Voté)
041	Opération patrimoniales		92 409.00	92 409.00
20	Immobilisations incorporelles	234 511.44	150 000.00	384 511.44
21	Immobilisations corporelles	48 952.77	2 348 654.00	2 397 606.77
23	Immobilisation en cours	1 542 775.14	443 318.33	1 986 093.47
10	Dotations, fonds divers et réserves		103 000.00	103 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées		121 200.00	121 200.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 826 239.35</b>	<b>3 258 581 .33</b>	<b>5 084 820.68</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>5 084 820.68</b>

**Recettes d'Investissement :**

Chapitre	Libellé	RAR N-1	Voté	TOTAL (RAR+ Voté)
10	Dotations, fonds divers et réserves		303 681.40	303 681.40
13	Subventions d'investissement	1 411 449.00	465 156.00	1 876 605.00
16	Dépôts et cautionnements reçus		1 000.00	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 521 092.33	2 521 092.33
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		2 924.00	2 924.00
041	Opérations patrimoniales		92 409.00	92 409.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 411 449.00</b>	<b>3 386 262.73</b>	<b>4 797 711.73</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>				<b>287 108.95</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>5 084 820.68</b>

**Section d'Investissement**

Equilibrée en dépenses et recettes à : **5 084 820.68 €**

<b>2026.02.18.12</b>	<b>Subventions aux associations 2026</b>
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions du montant désigné ci-après aux associations suivantes :

	DEMANDE	VOTE
<b>AOCT</b>	700,00	700,00
A l'unanimité		
<b>APACH</b>	500,00	500,00
A l'unanimité		
<b>APEMACC</b>	42 000,00	42 000,00
A l'unanimité		
<b>ASCT TOUSSUS</b>	1 110,00	1 110,00
A l'unanimité		
<b>ASVLB</b>	575,00	575,00
A l'unanimité		
<b>AVPC – C. LATRACE et Y. GOUNOT ne prennent pas part au vote</b>	900,00	900,00
A la majorité avec 8 voix « pour », 1 vote « contre » de E. NIVET et 2 abstentions de C. JOYAU et A. BODIN		
<b>BIBLIOTHEQUE DE CHATEAUFORT</b>	300,00	300,00
A l'unanimité		
<b>COMITE DES FETES - P. BERQUET, S. MURGADELLA et Y. GOUNOT ne prennent pas part au vote</b>	2 200,00	2 200,00
A l'unanimité avec 1 abstention de E. DUPONT		
<b>FOUDROCK - Y. GOUNOT ne prend pas part au vote</b>	2 600,00	2 600,00
A l'unanimité avec 2 abstentions de F. FORZANI et E. DUPONT		
<b>GOLF CASTELFORTAIN</b>	1 500,00	1 500,00
A la majorité avec 7 voix « pour », 2 voix « contre » de F. FORZANI et E. NIVET et 4 abstentions de C. LATRACE, A. BODIN, O. LESNE et C. JOYAU		
<b>JEUNES CASTELFORTAINS</b>	700,00	700,00
A l'unanimité		
<b>LA PARENTHESE</b>	2 000,00	2 000,00
A l'unanimité avec 3 abstentions de F. FORZANI, C. JOYAU et E. NIVET		
<b>LES LEZARDS MOTO CLUB – Y. GOUNOT et B. LERISSON ne prennent pas part au vote</b>	500,00	500,00
A l'unanimité		
<b>MUSIC.ACES</b>	500,00	0,00
Demande rejetée à l'unanimité avec 1 abstention de Y. GOUNOT		
<b>RAYONNEMENT CASTELFORTAIN</b>	6 000,00	6 000,00
A la majorité avec 10 voix « pour », 1 voix « contre » de E. NIVET et 2 abstentions de C. JOYAU et O. LESNE		
<b>TENNIS CLUB</b>	7 000,00	7 000,00
A l'unanimité avec 1 abstention de C. LATRACE		
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS 2026</b>	<b>69 085,00</b>	<b>68 585,00</b>

2026.02.18.13

**Indemnités forfaitaires complémentaires pour élection.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE**

**Article 1 : bénéficiaires**

D'instituer selon les modalités et suivant les montants ci-dessus visés l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents appartenant aux catégories suivantes :

Précise que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Filière	Grade	Fonction ou service (le cas échéant)
Administrative	Attaché territorial	Secrétariat général/ urbanisme

**Article 2 : calcul du crédit global**

D'assortir au montant de référence annuel de l'I.F.T.S. de 2<sup>ème</sup> classe un coefficient de 2 (dans la limite de 8).

**Article 3 : attributions individuelles**

Conformément au décret 91-875, le maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'I.F.C.E.

Le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

- Inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

- **CHARGE**, Monsieur le maire, la Secrétaire générale par délégation ou le trésorier, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

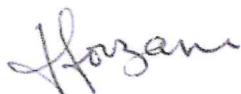
2026.02.18.14

**Compte-rendu des décisions du Maire**

- Décision n° 2025-34 du 19 décembre 2025 de demande d'attribution d'une aide financière pour le mur d'enceinte de la Maison des Sœurs ;
- Décision n° 2026-01 du 2 février 2026 de non préemption du bien situé 4, rue du Moulin, cadastré AB 28 ;
- Décision n° 2026-02 du 2 février 2026 de non préemption du bien situé 35, rue de la Perruche, cadastré AE 0264 ;
- Décision n° 2026-03 du 2 février 2026 de demande d'attribution d'une aide financière pour une étude de mise en valeur paysagère du futur parking d'Ors ;
- Décision n° 2026-04 du 9 février 2026 de non préemption du bien situé aux Marnières, cadastré AA 21p ;

- Décision n° 2026-05 du 9 février 2026 de non préemption du bien situé 4, rue de la butte neuve, cadastré AB 95 et 190 ;
- Décision n° 2026-06 du 13 février 2026 d'attribution d'une concession de cimetière pour 30 ans (emplacement 130)

**Le Secrétaire de séance**



**Madame Françoise FORZANI**

**Le Maire,**



Accusé de réception en préfecture  
078-217801430-20260321-DCM202614-DE  
Date de réception préfecture : 23/03/2026